



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## durée du travail

Question écrite n° 65004

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique prévue pour le 1er janvier 2002. La lettre de cadrage relative à la préparation du projet de loi de finances pour 2002 préciserait que la réduction du temps de travail dans la fonction publique devra être mise en oeuvre à effectifs constants, ce qui, a priori, va à l'encontre des objectifs poursuivis de création d'emplois. De plus, cette mesure aurait pour conséquence une amputation importante des moyens disponibles à champ constant de missions. Mais surtout, cela pourrait engendrer des restructurations entraînant la dégradation de la qualité et de l'efficacité du service public. Aussi, il souhaiterait savoir quelles seront les orientations décidées par le Gouvernement concernant le volet emploi de la RTT lors des arbitrages du projet de loi de finances.

### Texte de la réponse

L'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) dans la fonction publique de l'Etat devrait constituer à compter du 1er janvier 2002, une réelle avancée sociale pour tous les fonctionnaires concernés. Sa mise en oeuvre à effectifs budgétaires constants n'exclut pas pour autant des redéploiements entre services afin d'adapter le service public aux besoins de la population. De même, la recherche d'une meilleure efficacité des services, l'utilisation croissante des nouvelles technologies et l'expérimentation de modes d'organisation novateurs permettront de satisfaire les attentes des usagers. Dans ce cadre, l'ARTT sera donc un levier de modernisation de l'Etat et de ses services.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65004

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 août 2001, page 4453

**Réponse publiée le :** 26 novembre 2001, page 6768